



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

*Le Maire de MEILLONNAS,*

VU l'article L.131-2 du Code des Communes,

VU le Code de la route et notamment ses articles R 46-225

VU la demande faite par l'entreprise NCD Travaux Publics, représentée par M DALAIS Nicolas,

VU les travaux de pose de candélabres - RD 52 rue du Docteur Descos,

**CONSIDERANT** que la circulation automobile rue du Docteur Descos risque d'être perturbée par ces travaux.

### ARRETE INTERDICTION DE CIRCULATION

#### Article 1

La circulation rue du Docteur Descos se fera par feux tricolores avec basculement de circulation sur chaussée opposée.

La vitesse sera limitée à 50km/h.

Il sera interdit de stationner et de dépasser.

Ces travaux débuteront le 25 août 2025 pour une durée de 33 jours.

#### Article 2

Des panneaux réglementaires et des barrières conformes à la législation seront posés de chaque côté de la zone concernée.

#### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la communauté de brigade de Gendarmerie de Ceyzériat
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'application

A Meillonnas le 31 juillet 2025  
Le Maire, Jean-Pierre ARRAGON

